



atteste que

PARIS ATELIERS

- 16 quai des Célestins 75004 Paris France métropolitaine
- 36 rue de Crimée 75019 Paris France métropolitaine
- 4 et 12 rue Didot 75014 Paris France métropolitaine
- 19 rue Camille Flammarion 75018 Paris France métropolitaine
- 7, cour Alsace Lorraine 75012 Paris France métropolitaine
- 1 rue Marie-et-Louise 75010 Paris France métropolitaine
- Parc zoologique de Paris route de la Ceinture du Lac 75012 Paris France métropolitaine
- 141 rue de la Roquette 75011 Paris France métropolitaine
- 28 rue Lucien Sampaix 75010 Paris France métropolitaine
- 35 avenue Daumesnil 75012 Paris France métropolitaine
- 5 rue des Beaux-Arts 75006 Paris
- 80 boulevard du Montparnasse 7 métropolitaine
- 2 ter rue des Arquebusiers 75001 Paris
- 10 Cité Beauharnais 75011 Paris
- 65 boulevard Bessières 75017 Paris France métropolitaine
- 66 rue des Couronnes 75020 Paris France métropolitaine
- 30 rue Erard 75012 Paris France métropolitaine
- 27 rue Le Marois 75016 Paris France métropolitaine
- 112 rue de Rennes 75006 Paris France métropolitaine
- Galerie Oslo 44 avenue d'Ivry 75013 Paris France métropolitaine
- Crypte de la Madeleine 75008 Paris France métropolitaine
- 38 rue Saint-Blaise 75020 Paris France métropolitaine
- 3 place Souham 75013 Paris France métropolitaine
- 85 rue de Vaugirard 75006 Paris France métropolitaine
- 28-30 rue Gauthier 75017 Paris France métropolitaine

France métropolitaine
19 Paris France métropolitaine

N



5



au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B04535

Valide du 03/06/2022 au 02/06/2025 - Première émission le 03/06/2022

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président